Chemin faisant

AU PORTUGAL

22 février.

Le choix de Lisbonne comme siège du deuxième congrès de la presse latine se justifie amplement. Ce n'est pas seulement parce que le Portugal est le dernier rameau, au bord de l'Océan, de l'arbre vigoureux qui a poussé ses racines et étendu ses branches de la péninsule italique à la péninsule ibérique, mais la capitale portugaise évoque par bien des points l'antique métropole de notre race latine. Elle s'étend sur des collines plus élevées que les romaines. Sans doute on ne saurait l'appeler la ville aux sept collines; je n'en connais pas le nombre. Il n'en est pas moins certain que si on amenait un vieux cheval né sur les bords du Tibre et qu'on le lâchât en liberté, ou même dans les brancards d'une voiture du pays, au milieu de Lisbonne, il pourrait se croire, par endroits, en train de gravir les rampes escarpées du Quirinal, du côté de la via San-Nicolo-da-Tolentino ou de la via Santa-Susanna. Il penserait n'avoir pas quitté le sol romain. Lisbonne offre aux hommes d'autres rapprochements et d'autres comparaisons avec Rome. Par exemple, elle possède un forum qui rappelle le coin du Corso où un café achalandé et le trottoir encombré servent au peuple de lieu de réunion pour ses comices. Le Rocio — le forum portugais — a plusieurs cafés qui rivalisent avec Aragno. Ce sont autant de tribunes aux harangues privées. On y consomme et on y parle politique. On y conspire à l'occasion. On s'y bat aussi.

Ces jours-là la fusillade remplace les conversations. Le Rocio a plusieurs journées à son actif. A l'ordinaire, c'est le centre du mouvement avec le Chiado et la rue Garrett qui grimpent vers la place Camoens. En cette saison, vers la fin du jour, les arbres de cette place se garnissent rapidement de milliers et de milliers de feuilles noires, feuilles vivantes et sonores : ce sont des oiseaux qui forment un concert frénétique. Ces arbres, des hêtres, je crois, ne doivent pas reconnaître leur frondaison : *miraturque novas frondes*...

Le Portugal peut également se réclamer des pays latins par sa végétation. Au bord de l'Océan, vous trouvez des essences purement méditerranéennes, surtout le pin parasol. Vous avez ainsi des échappées sur Naples et la campagne romaine. C'est un des traits de ce pays, placé aux confins de l'Europe, d'appartenir au vieux monde, au sol latin et aussi aux nouveaux mondes dont il a indiqué et marqué le chemin. La nature et l'architecture en montrent les caractères. Par exemple, les jardins merveilleux de Cintra et de la villa Monserrate ont une exubérance, une variété d'arbres, d'arbustes et de fleurs qui font songer aux végétations plantureuses, tropicales, d'outre-mer, aux splendeurs du Brésil et des Indes. Il en va de même pour certaines constructions, monuments de « l'époque maritime », c'est-à-dire du temps des découvertes et de l'apogée de la puissance et de la richesse portugaises. Tels sont la tour de Belem et le couvent des Jeronymos de Belem qui nous rendent sur les rives du Tage les trésors d'architecture hindoue. C'est surprenant et fantastique.

Ces monuments nous disent l'histoire du Portugal ou plutôt un moment, le plus brillant, de cette histoire.

Le bureau de la presse latine a été bien inspiré de choisir Lisbonne pour y tenir ses assises, la seconde session de ses assises; la première se tint à Lyon, l'an dernier. Il était sûr que les congressistes y seraient bien reçus. L'événement a toutefois dépassé ses espérances. J'entends la partie qui comporte les fêtes, les excursions, bref les réceptions et les divertissements. Quant au congrès lui-même, il s'est occupé de questions intéressantes; il les a abordées avec l'intention d'aboutir. Mais ces problèmes délicats et complexes ne se résolvent pas en un jour. Ils demanderont d'autres réunions, d'autres congrès. Comme le but de l'Association de la presse latine est de créer l'union entre les membres d'une même famille, d'une famille souvent éloignée ou plutôt dispersée à travers les deux mondes; comme elle se propose d'abord de les faire connaître entre eux et ensuite d'exposer et de défendre leurs intérêts communs, les intérêts d'une même race, d'une même civilisation, sans porter atteinte aux autres groupements de la grande famille humaine, on peut dire que l'Association de la presse latine s'est tracé un programme utile et qui doit porter ses fruits. Elle n'en est encore qu'à ses débuts. L'étape de Lisbonne ne restera pas sans résultats. Mes lecteurs comprendront que je n'entre pas ici dans des considérations professionnelles et techniques. Je puis cependant noter un point. C'est que le congrès s'est préoccupé de mettre les pays latins d'Europe et de l'Amérique du sud en communication directe plus constante, plus étendue — afin qu'ils ne soient pas sous la dépendance (en ce qui concerne les nouvelles) et quelquefois à la merci d'influences et d'intérêts qui ne sont pas « nôtres ». Ainsi un de nos confrères de l'Amérique du sud a signalé au congrès que récemment, à propos des inondations parisiennes, un journal de son pays avait publié une information disant que Paris était totalement submergé, que la ville était menacée de disparaître, que la population fuyait. Evidemment cette dépêche n'était pas de source française, ni latine. Il a donc été voté en principe d'échapper à des « contrôles » non latins. La question, qui est capitale, a été mise à l'étude. On prépare un projet afin de donner satisfaction à la presse latine.

En France, si tout finit par des chansons, partout où il se tient, un congrès de la presse commence et finit par des fêtes : soirées, banquets, excursions accaparent les congressistes au point que les séances sont souvent menacées. Ç'a été le cas à Lisbonne, mais le bureau veillait et il a défendu victorieusement le temps réservé au travail. Celui-ci d'ailleurs ne s'était pas montré exigeant. En dehors des séances, on avait le loisir de regarder vivre Lisbonne. Les Portugais, comme les Espagnols, n'aiment pas se coucher de bonne heure. La nuit, c'est une animation, un bruit qui durent jusqu'à l'aube. Actuellement la capitale portugaise compte plusieurs clubs qui sont des dancings fort suivis. On y a, ces jours derniers, donné des fêtes en notre honneur : bals costumés — costumes du pays — serpentins, chants nationaux également. Nous avons entendu des « fados » — couplets et mélopées, accompagnés de guitares, d'un caractère poétique et mélancolique. Les chanteurs — ils chantaient chacun tour à tour — avaient de belles voix. En les écoutant, vous ne diriez pas que les Portugais sont gais. Il est vrai qu'ils parlent d'amour.

Et la politique? me demanderez-vous. Je ne vais pas m'étendre sur ce sujet. *Incedo per ignes*. Qu'il me suffise de vous dire qu'il y est beaucoup question de dictature. De nombreuses affiches attirent les regards : « A bas la réaction! Le peuple ne veut pas de dictature », lisez-vous sur les murs. D'autre part, on vous y annonce le coup pour bientôt, demain peut-être. Le soir où le président de la République s'est rendu à l'hôtel de ville pour ouvrir solennellement le congrès, il y avait sur la place une manifestation. Le peuple était venu acclamer le président et conspuer les partis et les hommes qui rêvent de dictature. Ce qui est indéniable, c'est que le Portugal, politiquement, souffre d'un malaise profond. La vie y est pénible et les affaires difficiles. Le peuple y aspire au travail et au repos. Tous les partis sont d'accord là-dessus — mais c'est sur les moyens de les obtenir qu'ils diffèrent et qu'ils sont prêts à entrer en lutte.

JOSEPH GALTIER.

NOUVELLES DU JOUR

M. Steeg à Paris

M. T. Steeg, appelé par le gouvernement pour l'entretenir sur les projets fiscaux intéressant l'Algérie, est arrivé à Paris hier soir à 19 heures.

Le gouverneur de l'Algérie a été salué sur le quai de la gare de Lyon par ses collaborateurs résidant à Paris, MM. Alfred Kampmann et Maurice Abain.

Légion d'honneur

MINISTÈRE DES COLONIES

Sont promus ou nommés :

A la dignité de grand-croix

M. Roume, ancien gouverneur général de l'Indochine et de l'Afrique occidentale française, administrateur de la Compagnie du canal de Suez et du Crédit foncier de l'Indochine.

Commandeur

M. Joubin, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle, directeur de l'office scientifique et technique des pêches maritimes.

MARINE MARCHANDE

Chevaliers

M. Le Garrec, capitaine au long cours, pilote à Boulogne, Boulogne n° 29. Durée des services : 26 annuités. En différentes circonstances, a fait preuve de courage et de dévouement. Très beaux services dans la marine de commerce en paix et en guerre.

M. Piquet, pilote au Havre, le Havre n° 5. 44 ans de services très distingués dans la marine de commerce en paix et en guerre.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Chevalier (à titre posthume)

M. Bedel, cultivateur à Corrobert (Marne).

A la Ligue nationale de la prévoyance et de la mutualité

Hier a eu lieu l'assemblée générale annuelle de la Ligue nationale de la prévoyance et de la mutualité, sous la présidence de M. Paul Delombre, ancien ministre, président de la ligue.

Les comptes de l'exercice 1923 et le projet de budget de 1924, présentés par le trésorier, M. René Cassagnade, ont été approuvés. Ils ont fait ressortir que, grâce à une compression énergique des dépenses et à une gestion tout inspirée par un esprit de dévouement à l'œuvre, la situation financière de la Ligue nationale peut être considérée comme satisfaisante. Il a fallu, toutefois, réduire les publications et, notamment, celle de la *Revue*. Des concours nouveaux sont espérés.

Le secrétaire général, M. Paul Maze, a ensuite rendu compte des travaux de la ligue pendant l'année 1923. Les consultations demandées par des sociétés de secours mutuels ont été nombreuses. Elles ont porté sur les questions les plus diverses. Elles constituent l'un des services principaux de la ligue.

Celle-ci s'est occupée, d'autre part, du projet de loi sur les assurances sociales. De distingués juristes, MM. Auger et Alcock, ont fourni des études où sont mis en évidence les dangers que ce projet fait courir à la mutualité. Le secrétaire général en a rappelé les traits essentiels.

Il a salué, en terminant, la mémoire des collaborateurs que la ligue a perdus, l'année dernière. Un hommage ému a été rendu, notamment, à M. Albert Chaufton, qui, pendant de longues années, présida le comité technique de la ligue, et y déploya un savoir qu'égalait seul son zèle de tous les instants. Cette direction se continue, heureusement, la présidence du comité technique étant confiée maintenant à M. Emile Varagnac, conseiller d'Etat honoraire.

Une allocution de M. Paul Delombre a terminé la séance. Le président de la ligue a remercié M. Paul Maze de l'abnégation et de l'ardeur avec lesquelles ce bon serviteur de la cause mutualiste assure le fonctionnement de la ligue, suivant les traditions laissées par Hippolyte Maze. De quelle utilité ne serait pas, au Parlement, dans les circonstances présentes, l'éloquence de cet apôtre de la mutualité libre!

Le président a donné connaissance des documents les plus récents sur le projet de loi relatif aux assurances sociales. Un rapport supplémentaire a été déposé à la Chambre le 21 décembre 1923. La commission de l'agriculture a donné son avis le 30 janvier dernier. Dans cet avis, on trouve, en particulier, des calculs sur le coût véritable de l'application du projet de loi, 4 milliards environ, et aussi les réserves les plus formelles au sujet du précompte.

M. Paul Delombre a exprimé, en terminant, sa confiance dans l'avenir de la mutualité, et montré que la Ligue nationale de la prévoyance et de la mutualité gardera, quoi qu'il advienne, un rôle important.

LA CHAMBRE

Le nouveau projet des pensions

Le ministre des finances a été entendu hier par la commission des finances de la Chambre sur le projet de loi relatif au nouveau régime des pensions.

A la suite de cette audition au cours de laquelle M. de Lasteyrie a formellement insisté pour le maintien des modifications qu'il a proposé d'apporter au texte du Sénat, la commission a pris les décisions suivantes :

A la demande du gouvernement et sous réserve qu'un projet de loi relatif au régime des pensions des ouvriers des P. T. T. serait déposé avant la discussion du projet général des retraites, la commission a écarté les ouvriers d'Etat du bénéfice de la loi nouvelle.

La commission a fixé les annuités d'accroissement au 1/60 et au 1/72 des émoluments moyens.

Elle a exempté les officiers et militaires de carrière des retenues sur la solde.

Elle a rétabli les dispositions sur la caisse des pensions dont l'application demeure différée pendant une période de cinq ans.

En ce qui concerne la péréquation, la commission s'est prononcée pour les coefficients précédemment adoptés par la Chambre et le Sénat.

Le vote des projets financiers

M. E. Flandin, député du Calvados, a été porté par erreur comme s'étant abstenu dans le scrutin sur l'ensemble du projet de loi financier. Il déclare qu'il a voté pour.

M. Frouin, député de la Gironde, porté comme ayant voté contre dans le même scrutin, déclare qu'il s'est abstenu.

M. Berquet, député du Pas-de-Calais, dont le nom avait été omis dans le même scrutin, doit être compris dans les votants pour.

LE SÉNAT

La propriété commerciale

Sous la présidence de M. Boivin-Champeaux la commission de législation civile a terminé hier l'examen de la proposition « réglant les rapports entre locataires et bailleurs, en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles à usage commercial ou industriel ».

Après avoir examiné les observations présentées par le garde des sceaux et le ministre du commerce, la commission a arrêté les principes suivants :

Pas de limitation dans l'espace, la loi est applicable sur tout le territoire, mais limitation dans le temps; la loi aura un caractère temporaire : en conséquence, elle ne sera applicable que pendant dix ans, soit jusqu'en 1934; le prix du bail sera fixé par deux arbitres, et en cas de désaccord, par le président du tribunal. Au cas où le propriétaire se refuserait à consentir le bail dans les conditions qui précèdent, il pourra y avoir lieu à trois sortes d'indemnités : 1° indemnité d'éviction contre le propriétaire qui aura refusé sans motif légitime le renouvellement du bail; 2° indemnité adéquate à l'enrichissement procuré au cas où dans les cinq ans un commerce ou une industrie similaires seraient exercés dans l'immeuble; 3° indemnité de plus-value lorsque le propriétaire aura profité des améliorations apportées à l'immeuble par le locataire.

La commission a donné mandat à M. Morand de rédiger son rapport conforme à ces conclusions.

On pense que ce rapport pourra être déposé dans une huitaine de jours sur le bureau de la haute Assemblée.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Les élections législatives

GARD. — Après de longues discussions entre fédérations intéressées, qui ont duré, dimanche, jusqu'à minuit, le parti radical, le parti socialiste indépendant et le parti socialiste S.F.I.O. ont décidé de former une liste commune pour les élections législatives prochaines. Cette liste comprendra trois candidats radicaux, deux socialistes S.F.I.O., vraisemblablement MM. Compère-Morel, député, Hubert-Rouger, ancien député, et un socialiste indépendant.

LOIRE. — Le comité directeur du bloc républicain et socialiste de la Loire, composé de MM. Soulié, Drivet, Jean Morel, Fernand Merlin, sénateurs; Durafour, Pierre Robert, députés; Monot, président de la commission départementale et du bureau fédéral, s'est réuni hier pour fixer son attitude aux prochaines élections législatives. La motion suivante a été adoptée :

Le comité décide, en raison de la situation politique actuelle, de faire la coalition de toutes les forces de gauche pour assurer la défaite du Bloc national. En conséquence, il invite tous les partis politiques dûment organisés et partisans de cette coalition à se faire représenter par des mandataires à une réunion qui aura lieu le samedi 8 mars.

SAÔNE-ET-LOIRE. — Dans une réunion spéciale tenue à l'hôtel de ville de Chalon, la fédération socialiste de Saône-et-Loire a désigné ses trois candidats devant figurer sur la liste du cartel des gauches en Saône-et-Loire. Ce sont MM. Paul Faure, secrétaire général du parti socialiste et rédacteur en chef du *Populaire*; Théo Bretin, ancien député socialiste de Saône-et-Loire, et Georges Nouelle, professeur à Chalon, secrétaire de la fédération de Saône-et-Loire.

VIENNE. — Réunies dimanche, des délégations des partis radical et radical socialiste, socialiste français et socialiste unifié ont voté à l'unanimité le principe de la constitution d'une liste commune d'Union des gauches aux prochaines élections législatives; elles en examineront les modalités de réalisation à une prochaine réunion, qui aura lieu le dimanche 2 mars.

ARMÉE

MUTATION. — Le général de division Piquemal a été nommé commandant supérieur des troupes de l'Afrique occidentale française, à Dakar.

MISE A LA RETRAITE. — Le général de brigade Parlange, commandant la 4e brigade de dragons, est placé dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

MARINE

MANŒUVRES NAVALES ANGLAISES. — L'amirauté anglaise fait procéder actuellement à des manœuvres importantes en Atlantique et en Méditerranée. Malte verra cette semaine la plus grande concentration de forces navales qui y ait eu lieu depuis la guerre. Quatre bâtiments de ligne et cinq sous-marins de la flotte de l'Atlantique y arriveront demain. Les dreadnoughts sont le *Barham*, le *Malaya*, le *Valiant* et le *Warspite*. La flotte de la Méditerranée, déjà concentrée à Malte, comprend six cuirassés, six croiseurs légers, dix-huit destroyers et conducteurs de flottilles. Le 7 mars, les forces anglaises de Malte, qui ne comprendront pas moins de 40 unités, se rendront à Majorque. Elles y rencontreront le reste de la flotte de l'Atlantique, qui comptera 60 bâtiments. Des manœuvres combinées se dérouleront pendant cinq jours.

A l'issue des exercices, les deux bâtiments de ligne *Centurion* et *Ajax* quitteront la flotte de la Méditerranée, et passeront en réserve en Angleterre. Il est douteux, par suite des économies projetées par l'amirauté, qu'ils soient remplacés par des bâtiments de la classe *Queen-Elizabeth*. Cette réduction de l'escadre de bataille de la Méditerranée causera une certaine déception dans les milieux maritimes, qui voulaient voir l'Angleterre revenir à la politique suivie avant lord Fisher, et qui préconisaient la concentration à Malte de la plus forte escadre de la marine britannique.

DANS LA MARINE ESPAGNOLE. — Une assez grande activité règne actuellement dans les constructions navales espagnoles. Les chantiers du Ferrol rassemblent du matériel pour la construction de deux nouveaux croiseurs : *Principe-Alfonso* et *Almirante-Cervera*. Les plans de ces deux unités ont été établis pour le gouvernement espagnol par un ingénieur anglais. Ils ressemblent beaucoup aux croiseurs anglais de la classe « E ». Leurs caractéristiques sont les suivantes : longueur, 161 m. 98; largeur, 16 m. 15; tirant d'eau, 7 m. 02; déplacement, 7,850 tonnes; puissance des machines, 80,000 chevaux; vitesse, 33 nœuds; ceinture cuirassée, 76 mm.; armement, 8 pièces de 152 mm., 4 pièces de 40 centim, 12 tubes lance-torpilles de 533 mm.

Les pièces principales des bâtiments espagnols sont toutes disposées axialement; 6 sont montées par paires. Deux croiseurs plus petits, *Don-Blas-Lezo* et *Mendez-Nuñez*, mis en chantier dès 1917, étaient prêts à effectuer leurs essais à la fin de décembre. Ils ressemblent beaucoup aux petits croiseurs anglais de la classe « D ». Ils déplacent 4,725 tonnes. Leur puissance est de 30,000 chevaux. Ils réalisent une vitesse de 29 nœuds. Leur armement est le même que celui des anglais « D » : il comporte 6 pièces de 152 mm., mais ils ne peuvent tirer que quatre pièces par bordée. Les chantiers du Ferrol, où ces bâtiments ont été construits, sont bien aménagés. La cale sèche, actuellement existante, doit être allongée. On projette, en outre, la construction d'une seconde cale, d'une plus grande dimension. Le chantier de Carthagène est spécialisé dans la construction des torpilleurs et des sous-marins. Il achève actuellement trois destroyers de 1,145 tonnes, et de 34 nœuds de vitesse, armés de trois pièces de 10 cm. et de quatre tubes lance-torpilles de 533 mm. Il construit, en outre, trois conducteurs de flottilles, mis sur cale l'an dernier, d'un déplacement de 1,650 tonnes, d'une vitesse de 36 nœuds, armés de cinq pièces de 115 mm., et de six tubes lance-torpilles de 533 mm., analogues, bien qu'un peu plus petits, aux destroyers anglais de la classe *Scott*. La plupart des sous-marins de 557 tonnes, commencés en 1916, ont été livrés et six grandes unités de 900 tonnes sont encore en chantier.

La marine espagnole s'est donc notablement renforcée depuis quelques années. Quand les travaux actuellement en cours seront achevés, elle comprendra les unités suivantes : 2 bâtiments de ligne de 15,452 tonnes, 5 croiseurs modernes de 4,725 à 7,850 tonnes; 6 vieux croiseurs, 9 destroyers modernes et 4 anciens, 22 torpilleurs de 1re classe, 16 sous-marins modernes, un porte-avions, un certain nombre de canonnières, vieilles et neuves. On prête au directoire d'autres projets assez ambitieux au point de vue maritime, mais il est douteux que l'état financier permette l'exécution d'un programme nouveau, qui comprendrait, paraît-il, 4 autres croiseurs de 10,000 tonnes et 12 sous-marins de 1,500 tonnes.

ACADÉMIES, UNIVERSITÉS, ÉCOLES

Académie des sciences

Un nouvel actinomètre solaire. — M. d'Arsonval présente une note de M. Szilard sur un actinomètre solaire. Cet appareil se compose d'une cellule photo-électrique en quartz à cathode en cadmium et d'un électromètre. Il permet de mesurer par lecture directe la radiation ultraviolette actinique du soleil ou d'une source quelconque par rapport à une source choisie pour étalon. Les radiations visibles sont sans action sur le dispositif. Les rayons les plus actifs sont d'une longueur d'onde d'environ 300 millièmes de millimètre, et c'est ce même domaine des radiations auxquelles l'organisme humain est le plus sensible. Ce fait permet la comparaison directe de l'actinité biologique du soleil de différentes contrées. L'appareil présente donc un grand intérêt pour la climatologie biologique.

Recherches stéréochimiques. — M. Moureu présente un travail de MM. Dufraisse et Gillet comportant des recherches stéréochimiques dans la série de la benzolacétophénone. Les auteurs décrivent deux séries de composés nouveaux dont ils font l'étude stéréochimique. Ils ont observé, dans les composés de l'une de ces séries, une grande tendance à se manifester sous des formes cristallines multiples. L'étude de ces cristallisations a rendu indispensable la mise en œuvre de précautions peu usuelles dans les laboratoires de chimie organique : pour préparer une forme déterminée, on doit éviter la contamination des préparations par des germes cristallins des autres formes véhiculés par l'air; aussi les auteurs ont-ils dû, comme les bactériologistes pour l'obtention de cultures microbiennes pures, pratiquer aseptiquement les ensemencements de cristaux (stérilisation des appareils et instruments, flambages, etc.).

Maurice Barrès et la science française. — M. Moureu offre à l'Académie la leçon qu'il a faite au Collège de France le 5 janvier dernier et qu'il avait consacrée à Maurice Barrès. Il montre comment celui-ci comprit, clairement et de bonne heure le rôle que la science avait à jouer dans la guerre et celui qui lui reviendrait, à la paix, dans la reconstitution du pays. Aussi entama-t-il précocement une campagne de presse destinée à instruire le public et qu'il continua jusqu'à la fin. Cette campagne est à l'origine du mouvement en faveur de la recherche scientifique auquel nous assistons aujourd'hui.

La dessiccation du sol et sa fécondité. — Continuant ses études sur la fécondité des sols desséchés, M. Lebedantzcheff, dans une note présentée par M. Schlœsing, montre les modifications chimiques et biologiques que la dessiccation détermine dans le sol, notamment l'accroissement en phosphore, la chute brusque du nombre des microbes. Il établit que, dans cette dessiccation, l'action de l'oxygène et celle de la lumière sont à peu près nulles, mais qu'il faut attacher une grande importance à l'action de la chaleur solaire ayant servi à dessécher la terre.

Sur les vitraux de Reims. — M. Le Chatelier présente les études qu'a faites M. Chesneau des vitraux de la cathédrale de Reims. L'auteur fait surtout ressortir l'intérêt qui s'attache à la constance de composition des verres, malgré des différences d'âge qui peuvent atteindre un siècle. Il y a là une démonstration curieuse de la fixité des mélanges employés à une époque où l'analyse chimique était inconnue.

La bio-radioactivité existe-t-elle? — La conclusion du travail de M. Paul Becquerel, présenté par M. Maquenne, est que les expériences faites par cet auteur ont semblé démontrer qu'il n'existe pas une radioactivité propre à la matière vivante, animale ou végétale. M. Becquerel admet cependant que des instruments plus sensibles que ceux qu'il a employés démontreraient sans doute l'existence d'une telle radioactivité, ne serait-ce que parce que le protoplasma des animaux et des plantes renferme du potassium qui est faiblement radioactif.

Autres communications. — M. Ch. Richet dépose une note de M. Bianchoni sur l'action des agents physico-chimiques sur la mobilité des infusoires ciliés. M. Haller présente un travail de M. Bourguel sur l'action de l'amidure de sodium sur les carbures acides. M. Bertrand dépose une note de M. P. Fleury sur la méthode de mesure de l'activité d'une laccase.

Election. — L'Académie procède à l'élection d'un membre libre en remplacement de M. de Freycinet. Au deuxième tour de scrutin, M. Maurice de Broglie est élu par 36 voix sur 66 votants contre 29 à M. Desgrez.

M. MAURICE DE BROGLIE

Né en 1875, M. de Broglie fut d'abord officier de marine. Puis il se consacra à des recherches de laboratoire qui portèrent principalement sur les sujets nouveaux de la physique moléculaire. M. de Broglie a organisé un laboratoire spécialement outillé pour les recherches sur les rayons X. Il a réalisé un dispositif de T. S. F. pour la réception sous-marine qui a permis aux sous-marins français et à un certain nombre de bâtiments alliés de rester pour la première fois en communication avec les stations côtières, même en plongée complète; la portée atteinte a dépassé 1,000 kilomètres et les signaux ainsi échangés ont reçu une utilisation militaire régulière pendant la dernière année de la campagne.

Le logement des étudiants

Poursuivant l'enquête et les démarches qu'il a entreprises dès que se sont produits les faits dont se plaignent les étudiants au sujet des logements, le ministre de l'instruction publique a conféré avec le recteur de l'académie de Paris, les directeurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire. Il a été décidé de constituer d'urgence, sous la présidence du recteur, un comité d'aide immédiate aux étudiants composé de hautes personnalités dont la collaboration paraît devoir être particulièrement efficace dans les circonstances présentes; ce comité apporterait son concours à la commission mixte des bourses de la Société des amis de l'université et du conseil de l'université. Il y a lieu de penser qu'il pourrait ainsi être remédié provisoirement aux situations les plus critiques.

D'autre part, une conférence sera tenue cette semaine au ministère de l'instruction publique entre les représentants les plus qualifiés des administrations publiques de Paris pour rechercher les locaux qui dans le plus court délai et aux moindres frais possibles seraient mis à la disposition des étudiants obligés d'évacuer leurs logements actuels. Sans doute, il ne saurait être donné satisfaction qu'à un nombre limité d'étudiants. Mais du moins l'aide accordée ainsi résoudrait les difficultés les plus préoccupantes. Ce serait d'ailleurs sans préjudice des efforts entrepris auprès du syndicat des hôteliers et des mesures légales qu'il serait opportun de prendre.

La direction du muséum de Rouen

La direction du muséum d'histoire naturelle de Rouen, vacante depuis la mort du docteur Pemmetier, vient d'être confiée par l'administration municipale à M. Robert Régnier, licencié ès sciences.

Cours et conférences

— M. Manuel Fourcade, bâtonnier de l'ordre des avocats, présidera la conférence que M. Georges Blondel, professeur à l'école libre des sciences politiques, donnera au Musée social, rue Las-Cases, 5, le mercredi 27 février courant, à 5 heures, et qui portera sur « la Question agraire dans l'Europe centre-orientale ».

— Société des conférences, 184, boulevard Saint-Germain, demain, à 2 h. 1/2, cours de M. André Bellessort sur « Balzac (6e leçon) : la Société, le Curé de village; les Illusions perdues ».

— Association polytechnique. — Jeudi 28 février, à 20 h. 30, mairie du 9e arrondissement, 6, rue Drouot, M. Emile Bergeron, professeur de lettres au collège Chaptal, fera, sous la présidence de M. Oudin, conseiller municipal, une conférence publique sur « la Situation présente de la France dans le monde, idées qui tuent, idées qui sauvent, conditions de notre relèvement ».

— La conférence donnée hier par Mlle Hélène Vacaresco à l'Université des « Annales » a obtenu un si vif succès qu'elle sera répétée demain mercredi, à 5 heures. Elle parla avec une poésie incomparable de Balkis, l'étonnante reine de Saba, âgée de seize ans, qui, dans un déploiement de cortège inouï, s'en vint trouver Salomon le Sage et s'en fit aimer. Il faudra lire dans *Conferencia* cette belle évocation de l'Arabie et de la Judée au temps de leur splendeur.

AU JOUR LE JOUR

Les domestiques contre le mot « domestique »

Les domestiques ne consentent plus à être appelés « domestiques ». Ils l'ont déclaré en termes indignés et formels, dans un meeting qu'ils ont tenu ces jours-ci. « Nous voulons, ont-ils dit, l'abolition du mot « domestique » qui est de nature à blesser nos justes susceptibilités. »

Déchéance des mots, déformation bizarre des étymologies! Pourquoi est-il devenu blessant, ce mot « domestique » qui n'éveillait quand le sens n'en était point perdu qu'une idée patriarcale attachée au régime de la maison, et qui même, quand la cour était la « Maison du roi », était l'expression qui consacrait les postes les plus élevés?

La Révolution l'a condamné comme contraire à l'égalité, et, comme on ne supprime que ce que l'on remplace, elle lui a substitué le mot « officieux ». Pour mieux dire, c'est l'usage qui inventa la nouvelle expression, remplaçant l'idée de la maison, qui était noble, par celle de l'office, qui était plus basse.

Ce qu'avait condamné la Déclaration des droits votée par la Convention nationale en 1793, c'était l'état et non l'expression. « La loi, dit l'article 18, ne connaît point de domesticité. Il ne peut exister qu'un engagement de soins et de reconnaissance entre l'homme qui travaille et celui qui l'emploie. »

Après cette déclaration, qui est fort belle, les servantes comme devant firent bouillir le pot, et les valets battirent les habits. Les citoyennes firent assister à leur toilette les personnes qui étaient à ce travail aptes et consentantes, et la reconnaissance continua à s'exprimer, comme avant les temps révolus, par des gages payés en livres à moins que ce ne fût en assignats. Le mot banni ne tarda pas du reste à reparaître; dans la loi du 5 fructidor an III (août 1795), la même Assemblée proclamait : « L'exercice des droits de citoyen est suspendu par l'état de *domestique* à gages au service de la personne ou du ménage. » La fidélité des vieux serviteurs pour leurs anciens maîtres n'était sans doute pas étrangère à cette volte-face. On avait pu changer leurs titres, non leurs mœurs, leurs habitudes, ni les humbles vertus qui les avaient fait entrer en service. Les médiocres et les agités s'émancipèrent, qui ne furent pas la plus fine fleur des clubs. D'autres relevèrent et ennoblirent, par l'héroïsme de leur attachement, la modestie de leur condition.

Les domestiques exagèrent le discrédit qui s'attache à leur état. Entre eux autrefois et les ouvriers, qui les appelaient « larbins », il y avait bien un fossé; d'un côté comme de l'autre, ceux de la maison et ceux de l'atelier n'apercevaient pas la solidarité qui les unit : ils n'avaient ni les mêmes façons, ni le même langage. C'est que l'esprit de corps ou de caste était beaucoup plus accentué que de nos jours. On peut regretter qu'il disparaisse; la vie sociale en était si heureusement simplifiée! Comment se plaire à accepter de bonne grâce un labeur dont on a honte, quand il n'en est point dont on ne puisse, en conscience, avoir la fierté? C'est accepter le pire des esclavages que de se refuser à paraître, par le nom que l'on porte, faire le métier que l'on fait.

Voilà une trentaine d'année que les domestiques s'agitent, non point seulement, ce qui ne serait que légitime, pour avoir plus d'avantages, plus de confortable, plus de liberté, mais aussi pour être désignés par un autre titre. Pourtant cette Marie, de Mistral, qui trônait à côté de son maître dans toutes les cérémonies, se sentit-elle jamais humiliée du titre de servante, qui était sa grandeur? Pélagie reprochait-elle à Goncourt, qui acceptait sa tyrannie, de l'appeler sa bonne? La Villeneuve avait élevé Chateaubriand : « En allant près du bord du lit vide, où elle expira, écrit Chateaubriand, j'aperçus ce petit chariot d'osier dans lequel j'avais appris à me tenir debout, et je me représentais ma vieille bonne, attachant au bord de cette couche ses regards affaiblis sur cette corbeille d'enfant. » Le grand écrivain donnait-il un sens blessant à cette expression « ma vieille bonne », qui sortait de son cœur dans un sanglot de tendresse? Et Harel, qui dédiait ce sonnet à Jeanne, son antique cuisinière :

Demain tes soixante ans auront sonné chez nous.
Sommes-nous aujourd'hui tes enfants ou tes maîtres?

Jusqu'où ne haussait-il point la vieille domestique dans la maison dont le foyer était devenu son foyer?

Ces noms pleins d'honneur et de respect déplaisent. Sous prétexte d'égalité — cette chimère — on cherche des mots plus neutres, plus glacés, inexpressifs, qui établissent, comme à couteaux tirés, une barrière. Les syndicats depuis quelques années sont des syndicats de « gens de maison »; mais ce ne saurait être qu'une expression générique englobant toutes les spécialités du service, et l'on a proposé comme pouvant s'appliquer à chacune « employé de maison ».

Considérez que des personnes de bonne volonté, du côté des maîtres, — si l'on peut employer ce vocable contre lequel le syndicat des gens de maison s'est insurgé — ont cherché de bonne foi un mot qui soit mieux accueilli des domestiques que celui de « domestique ». Mme Séverine, qui parlait des modestes collaboratrices de sa vie intime, bonnes ou femmes de chambre, écrivait : « Mes « familières », comme on devrait les appeler. » Mais le mot pour joli et cordial qu'il soit n'a pas eu d'écho.

Une publiciste étrangère faisait paraître dans un journal cette note : « J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public que la veille de Noël 1901 j'ai confié à ma bonne Bertha Bernert, pour services rendus à ma maison et pour le dévouement avec lequel elle m'a soignée pendant ma maladie, le titre de directrice de mon ménage. Elle signera désormais : « Mademoiselle Bertha Bernert, directrice du » ménage de Mme Betty Titze. » Directrice du ménage! Ce n'est pas si mal trouvé et c'est pour flatter la vanité la plus difficile.

En 1900, Mme Vincent, qui était présidente du groupe « l'Egalité », au congrès féministe, pré-

---

FEUILLETON DU Temps
DU 27 FEVRIER 1924

CHRONIQUE MUSICALE

AU TRIANON-LYRIQUE : le « Chaudronnier », farce en un acte de MM. Bertal et Maubon, musique de M. André Fijan; la « Belle de Haguenau », comédie musicale en quatre épisodes de M. Jean Variot, musique de M. Maurice Fouret; la « Guitare », opéra-comique en un acte de M. Xavier de Courville, musique de M. Carlos Pedrell.

Reprise d' « Isabelle et Pantalon » et de « Sylvie ».

Le théâtre dramatique possède, à l'usage des jeunes auteurs, quelques scènes d'avant-garde où la lumière des écoles extrêmes se change en prestige. Le théâtre lyrique est moins heureusement partagé. Il ne dispose que de deux grandes scènes officielles, l'Opéra et l'Opéra-Comique, où les créations se font de plus en plus coûteuses et rares. M. Hébertot avait essayé de remédier à la situation difficile des nouveaux musiciens de théâtre. Il semble un peu découragé dans son effort.

M. Louis Masson, directeur du Trianon-Lyrique, persiste avec plus d'énergie dans son entreprise. Après avoir monté, la saison dernière, deux ouvrages ingénieux et dignes de notre curiosité, *Isabelle et Pantalon* et *Sylvie*, il vient de les rejouer avec un succès marqué. La *Sylvie* de M. Fred Barlow a même subi des transformations heureuses. Ainsi allégée, elle est devenue plus délicate et plus plaisante. Ces œuvres de MM. Roland Manuel et Barlow forment, par leurs contrastes aimables, un divertissement aussi choisi qu'on le peut souhaiter.

Le directeur du petit théâtre lyrique du boulevard Rochechouart prend grand soin de varier nos amusements. Nous lui devons beaucoup d'obligation pour son zèle à donner quelquefois à sa salle une physionomie de la mode la plus avancée. M. Louis Masson, ces soirs-là, a autant de désintéressement que de jugement. Dans son dernier spectacle il a réuni trois compositeurs de caractères bien différents : MM. André Fijan, Maurice Fouret et Carlos Pedrell.

M. André Fijan, le musicien du *Chaudronnier*, a toujours travaillé pour se rendre agréable et il y a acquis une grande habileté. Sa dernière partition est d'une discussion malaisée. Elle est écrite pour le gros public sur un livret sans mœurs et d'un comique grossier. Elle n'enrichira pas l'imagination de ceux qui aiment le théâtre avec délicatesse. A mes yeux, elle n'a que le mérite de nous faire songer à la *Farce du Cuvier* de M. Maurice Léna et Gabriel Dupont que nous n'avons encore pu entendre à Paris (1).

Le *Chaudronnier*, qui souffre à l'excès de cette comparaison, est interprété avec beaucoup de verve et de causticité par Mlle Perrold.

Par contre, la *Belle de Haguenau* est une œuvre à la fois héroïque et burlesque d'une rare qualité. Les personnages y gardent des figures placides, des gestes uniformément saccadés de marionnettes. Ils sont entièrement soumis aux rythmes impérieux de la musique. La carrière de M